RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Conseiller	Conseiller	28 516	12 878		
Maire	Maire	105 095	17 546		
Maire suppléant	Maire suppléant	4 479	2 240		
MRC Deux-Montagnes	Préfet	21 012			
CMM	Maire	5 000			
EXO	Maire	27 563			

^{1.} Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).